

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilie Cayouette

<https://www.cadre21.org/membres/29646f19905a559f00028f88>

Date d'obtention : 2021-06-11 21:26:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto comportent à donner une voix à toutes les personnes impliquées dans la situation afin que les rôles de chacun puissent être identifiées. Ultimement, les étapes permettent de protéger les victimes, de sensibiliser toutes les personnes impliquées et d'éviter les conséquences. L'efficacité de l'application des étapes veut ainsi limiter ou stopper le plus possible la distribution des images ou vidéos en question.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que peu importe l'impression de l'intervenant quant au niveau de la gravité de la situation à prime abord, l'intervenant doit obtenir toutes les versions des témoins pour avoir une compréhension globale de la situation. Dans certaines mises en situation qui ne me paraissaient pas graves initialement, je comprends qu'il était tout de même nécessaire de faire le tour de la question, de parler à toutes les personnes impliquées. Un intervenant ne peut pas nier une information qui a été mise à sa connaissance et doit s'assurer de transmettre l'information complète au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle de l'identification d'un acte malveillant puisqu'elle comporte un arrêt d'agir. Elle comporte un "momentum" que j'espère pouvoir bien reconnaître. Aussi, j'avoue que l'étape de la confiscation du cellulaire en est une que je redoute parce que je m'imaginais bien le désaccord ou la panique que cette étape est légitime de faire vivre aux jeunes.